

#### **4 - Centre International de Séjour (CIS) - Ethic Etapes - Exonération de redevance - Subvention 2014**

**Mme SCHOELLER, Première Adjointe, Rapporteur :** L'Association du Centre International de Séjour (CIS) - Ethic Etapes est gestionnaire d'un ensemble de bâtiments, propriété de la Ville et assure l'accueil de groupes, l'hébergement et la restauration de ces derniers sur site. C'est notamment le cas des sportifs bisontins, avec l'aide d'une subvention municipale spécifique. Elle œuvre particulièrement pour favoriser les activités du domaine de la jeunesse et des sports.

Depuis 1982, la Ville soutient financièrement l'Association CIS au regard de l'offre de qualité et de proximité qu'elle assure. Elle a notamment assuré la rénovation des bâtiments sis 3 avenue des Montboucons.

A la suite de difficultés financières liées à la particularité de son positionnement, la Ville a été amenée ces dernières années à remettre sur plusieurs exercices le loyer annuel contractualisé avec le CIS. Plus récemment, elle a accompagné la structure dans une analyse extérieure de ses modes de fonctionnement avec l'objectif d'établir un plan de redressement. Un nouveau cadre conventionnel a été approuvé par le Conseil Municipal en 2013.

L'Association s'est engagée dans un processus de repositionnement économique notamment vis-à-vis du mouvement sportif, en réaffirmant son orientation vers le mouvement associatif et en réorientant son activité autour d'offres globales de services liant hébergement, restauration et locations de salles. Dans le cadre de ces nouvelles orientations, la Ville a souhaité confirmer son soutien financier à l'Association

Ainsi, pour faire suite à la convention de 1982 arrivée à échéance, la Ville de Besançon et l'Association CIS - Ethic Etapes ont signé une nouvelle convention d'objectifs et de moyens en date du 15 juillet 2013. Elle est destinée à préciser les modalités du soutien de la collectivité en accompagnement du plan de redressement. La subvention annuelle de la Ville y est rappelée.

De même, la Ville continue de mettre à disposition de l'Association les bâtiments dont elle est propriétaire sur le site des Montboucons, via une convention spécifique d'autorisation d'occupation. Cette mise à disposition est consentie moyennant une redevance annuelle de 89 377,43 €. Toutefois, le plan de redressement ne prévoit pas un recouvrement immédiat de la totalité de ce montant dès la première année.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la signature d'un avenant n° 1 à la convention du 15 juillet 2013, actant d'une nouvelle remise de loyer pour le montant théorique à appeler en 2014 et confirmant le versement de la subvention de la Ville. Celle-ci sera versée dès janvier 2014.

#### **Propositions**

En conséquence, le Conseil Municipal est invité à :

- confirmer au titre de l'année 2014 l'attribution au Centre International de Séjour de la subvention annuelle de 120 000 € qui, en cas d'accord, sera imputée sur la ligne 65.422/6574 CS 10042. Celle-ci sera versée dès janvier 2014 sur production des pièces justificatives prévues dans la convention,

- exonérer l'Association du paiement de la redevance à appeler en 2014 et autoriser la signature des actes nécessaires,

- autoriser M. le Maire à signer l'avenant à intervenir avec le CIS.

**«Mme Martine JEANNIN :** Vous nous faites part une fois de plus de votre grande générosité en direction de ce Centre International. Comme chaque année depuis 2007 vous exonérez de loyers ce centre dirigé par un ex-entraîneur de foot et ça porte sur des sommes assez importantes.

**M. LE MAIRE :** Non, non Madame... D'abord j'aimerais que l'on fasse attention à ce que l'on dit dans cette enceinte. Ce centre n'est pas dirigé par un ex-entraîneur de foot. Le Conseil d'Administration de ce centre est présidé de façon totalement bénévole et désintéressée par un ancien arbitre international, président d'un comité d'arbitrage, qui s'appelle Michel VAUTROT qui est une personnalité locale à Besançon. Ce n'est pas lui qui dirige le Centre de Séjour, il le préside, y passe beaucoup de temps et totalement bénévolement.

**Mme Martine JEANNIN :** Merci de nous le dire.

(hors micro) **M. Jacques MARIOT :** Il est en photo dans l'Equipe d'aujourd'hui.

**Mme Martine JEANNIN :** C'est parfait. Je ne critique pas la photo...

**M. LE MAIRE :** Je ne laisserai pas dire qu'il dirige, il préside bénévolement, il y passe beaucoup de temps, ce n'est pas facile et je lui rends hommage.

**Mme Martine JEANNIN :** C'est fou comme ça monte tout de suite en puissance dès que l'on parle d'un sujet un peu sensible...

**M. LE MAIRE :** Il faut simplement dire les choses.

**Mme Martine JEANNIN :** Je continue... Vous savez, le foot je ne suis pas ça de près car franchement, ce qu'on y voit... Vous voulez qu'on parle de foot Monsieur MARIOT ? On peut parler de l'équipe de foot de Besançon, pas de problème !

**M. Jacques MARIOT (hors micro) :** ... Allez voir le travail qui est fait chez les jeunes !

**Mme Martine JEANNIN :** Vous remettez toujours en question les jeunes...

**M. LE MAIRE :** Madame JEANNIN vous pouvez revenir au sujet s'il vous plaît ?

**Mme Martine JEANNIN :** Ça porte sur des sommes assez importantes que la Ville n'encaisse pas, je veux parler du loyer qui pour cette année se monte à 89 000 €. Et c'est sans compter la subvention que vous leur accordez, 120 000 € cette année. De nombreuses entreprises souhaiteraient obtenir des subventions à plus de 100 000 € chaque année. On éviterait beaucoup de dépôts de bilan. Je pense que la réduction des charges publiques doit passer par un contrôle plus strict. Les années bonheur sont derrière nous et ce n'est pas essentiellement sur ce centre, présidé par un ex-arbitre que je dis cela, mais sur toutes les subventions accordées tout au long des conseils municipaux. Il faut un contrôle, ça devient obligatoire. De toute manière je vote contre, comme d'habitude.

**M. LE MAIRE :** Merci. Je précise que le CIS n'est pas une entreprise, c'est une association de membres bénévoles et sans but lucratif dont l'objectif est d'accueillir à Besançon des sportifs, leur permettre de se loger, de s'entraîner, de se réunir. C'est là, pour votre information, que se réunit très souvent tout l'ensemble du mouvement sportif franc-comtois, l'ensemble du mouvement sportif bisontin, l'ensemble du mouvement sportif du Doubs et c'est un centre de séjour qui a une vraie histoire dans le quartier de Montrapon et un vrai rôle social sur l'ensemble de cette ville.

**M. Jacques MARIOT :** Je voudrais rajouter, sur un plan tout à fait commercial, que cette structure hôtelière et de restauration se trouve au cœur même d'un dispositif sportif qui compte je crois 30 à 35 000 licenciés à Besançon et qu'aujourd'hui toutes les compétitions sportives organisées par les ligues sont dans la piscine, au stade Léo Lagrange, au stade d'athlétisme, je pense que vous voyez où c'est l'UFR STAPS, le pôle judo, le pôle cycliste, etc., donc les sportifs qui viennent de la France entière ou de la

région ont besoin de cette structure de restauration qui se trouve au cœur du dispositif sportif de la Ville de Besançon.

**M. LE MAIRE** : Absolument.

**M. Pascal BONNET** : Je voudrais dire qu'on votera bien entendu ce rapport, dans la mesure où le Centre International de Séjour est un lieu d'hébergement essentiel à la Ville qui en a besoin, c'est aussi un élément de rayonnement et je rejoins ce qu'a dit Jacques MARIOT là-dessus, de la même façon que Michel VAUTROT a été un homme de rayonnement pour la Ville et un arbitre éthique, en ce moment ce n'est pas inutile de le rappeler.

**M. LE MAIRE** : Absolument. Merci Pascal BONNET, je m'associe à ce que vous dites parce que les qualités en matière d'éthique de Michel VAUTROT, elles ne sont pas à démontrer. Par contre c'est vrai que les usages changent et je pense que nous n'éviterons pas, je l'ai dit, la réflexion dans le courant de l'année qui vient pour voir comment le CIS doit continuer à évoluer, ce qu'il a déjà commencé à faire.

Quels sont ceux qui votent contre ? 1. Qui s'abstient ? Les autres sont favorables».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission n° 1 (1 contre, 1 abstention), le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (1 contre), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. LE MAIRE, M. ROSSELOT et Mme S. JEANNIN n'ont pas pris part au vote.

*Récépissé préfectoral du 17 janvier 2014.*